

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 24 MARS 2022

Le deux mars deux-mille vingt et un à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 15 mars 2022.

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, Aline MESTRALLET, Christophe ESQUENET, Sabine DIAS MAGALHAES, Caroline GUCHER, Nicolas COUTIER, Boban LECIC, Ronald VALLANT.

Absent :

La séance est ouverte à 19 H 30

Présence de 0 administré.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mlle Elodie BROHAN est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 17 février 2022 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- **Vote des comptes administratifs 2021**
- **Vote des comptes de gestion 2021**
- **Affectation du résultat**
- **Vote des taux des impôts locaux**
- **Vote des budgets 2022**
- **Délibération adhésion CAUE**
- **Délibération aides SylvAcctes**
- **Réflexion télétravail**
- **Informations et questions diverses**
 - o **Retour sur réunion intercommunalité cuisine centrale, territoire zéro chômeur, projet territoire**
 - o **Espace Belledonne : intervention Jean-François DUC**
 - o **Planning élections présidentielles 10 et 24 avril 2022**

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (délibération n°1)

M. le Maire soumet au conseil le compte administratif qui retrace et arrête les recettes et les dépenses réelles de l'exercice de l'année 2021. Il présente l'état des crédits ouverts, des réalisations et des restes à recouvrer ainsi que les résultats de clôture par section.

Puis il rappelle qu'il doit se retirer au moment du vote et demande au conseil d'élire son président.

Le maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Aline MESTRALLET, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur MESTRALLET Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	219 312.93€	313 526.88€
Recettes de l'exercice	451 701.97€	389 105.60€
Report	73 410.95€	+248 047.73€
Résultat de clôture	305 799.99€	323 626.45€
RAR		-44 000€
Résultat définitif	305 799.99€	+279 626.45€

2°/Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

II. COMPTE DE GESTION 2021 budget principal (délibération n°2)

Monsieur le maire présente au conseil le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III. Budget principal : affectation du résultat (délibération n°3)

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 305 799.99€

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A/ Résultat de l'exercice : 232 389.04€

B/ Résultat antérieurs reportés : 73 410.95€

Soit : C Résultat à affecter : 232 389.04€+ 73 410.95€= **305 799.99€**

D/ Solde d'exécution d'investissement

R001 : 323 626.45€

E/ Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement : - 44 000€

F Besoin de financement (E-D) = +279 626.45€

AFFECTATION R001 = D : 323 626.45€

1/ Affectation en réserves R1068 en investissement : 235 799.99€

2/ Report en fonctionnement R002 : 70 000€

IV. Vote du taux des taxes des contributions directes (délibération n°4)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes, notamment : les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année aux vues des bases de 2022 conformément à l'état 1259.

Les communes ne votent plus le taux de la taxe d'habitation (année de référence 2018). Elle sera compensée par un transfert aux communes de la taxe sur le foncier bâti perçue jusqu'à maintenant par le Département (11.03%).

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les 2 taux :

➤ Applique les taux suivants :

	Taux année précédente (2021)	Taux voté (2022)	Bases (2022)	Produits
Foncier bâti	26.84%	26.84 %	323 600€	86 854€
Foncier non bâti	83.94%	83.94 %	4 600€	3 861€
Produit des 2 taxes				90 715€

A noter que depuis 2018 les taux communaux n'ont pas été augmentés.

V. Vote du budget primitif principal 2022 (délibération n°5)

Monsieur Le Maire expose le contenu du budget primitif de l'année 2022 pour la commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte le **budget primitif principal** 2022 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- investissement 645 226.44€
- fonctionnement 249 930.00€

VI. Délibération renouvellement adhésion CAUE (Délibération N°6)

Le Maire propose de renouveler l'adhésion pour l'année 2022 au C.A.U.E. de la Savoie.

Le montant de la cotisation est de 50 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'adhérer au C.A.U.E. et de verser une cotisation de 50 € pour l'année 2022.

VII. Délibération Demande de Subvention – Travaux Sylvicoles – Programme Sylv'ACCTES (Délibération n°7)

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2022

La nature des travaux est la suivante : (nature, itinéraire sylvicole) Travaux de dégagement des plants installés en janvier 2021 dans la parcelle 2 de la forêt communale et application d'un répulsif à l'automne sur les plants résineux.

Itinéraire sylvicole numéro 1 : Peuplements de piémont

Le montant estimatif des travaux est 3 480 € HT

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

Dépenses subventionnables 3 480,00 € (nature et montant total)

- ✓ Montant de la subvention sollicitée auprès de Sylv'ACCTES 1740,00 euros

- ✓ Montant total des subventions 1740,00 euros
- ✓ Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés 1740,00 euros H.T

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement présenté,
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- Sollicite l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux subventionnables
- Demande à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

VIII. Réflexion télétravail

Le Maire indique l'avis favorable du comité technique du CDG concernant la mise en place du télétravail. Elodie BROHAN indique aux élus sa demande de télétravail.

Un planning sera envoyé aux élus, accompagné de la charte du télétravail.

Ce point sera délibéré au prochain CM.

IX. Informations et questions diverses

○ **Retour sur réunion intercommunalité cuisine centrale, territoire zéro chômeur, projet territoire**
Sabine DIAS et Nicolas COUTIER font un résumé de la réunion concernant le projet de cuisine centrale.

Le Maire fait un retour sur sa rencontre avec les agents de la communauté de communes concernant le projet « territoire zéro chômeur » ainsi que sur le projet de territoire.

○ **Espace Belledonne : intervention Jean-François DUC**

Les élus remercient Jean-François DUC pour son intervention. L'objectif de sa venue était de présenter en détail la valeur ajoutée de l'association Espace Belledonne et plus particulièrement les thématiques permettant aux communes membres de s'inscrire dans des projets structurants et ainsi de bénéficier des taux de subventions.

○ **Planning élections présidentielles 10 et 24 avril 2022**

Le planning a été défini et sera envoyé aux élus.

○ **Rencontre nouveaux habitants**

Une rencontre avec les nouveaux habitants arrivés depuis 2020 est prévue le samedi 7 mai 2022 à 18h30. Les invitations seront distribuées en amont.

○ **Rencontre Fibr'ethik**

La maire indique avoir reçu une demande de Fibr'ethik pour organiser leur assemblée générale dans la salle des fêtes le 17 juin 2022 à 18h30. Ce qui permettra en amont de celle-ci de présenter les réalisations faites sur la commune aux administrateurs et partenaires.

○ **STEP du Castelet**

Le maire indique avoir reçu une réponse de Mme Béatrice SANTAIS concernant la gestion et l'utilisation de la station d'épuration du Castelet. Dans ce retour, Mme la présidente de la communauté de communes Cœur de Savoie nous indique que la commune peut par le biais de convention demander une participation financière à l'ensemble des utilisateurs.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22h00.

Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET

